

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 21 SEPTEMBRE 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 21 septembre 2009

Aujourd'hui, à dix heures quarante et une minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 40 Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.